



Ville de Saint-Laurent-du-Maroni  
Sèves de Guyane

-----

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 29 AOUT 2013**

-----

L'an deux Mille treize, le Jeudi vingt neuf Août à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le Vendredi 23 Août 2013.

**PRESENTS** : M. Léon BERTRAND, Maire - M. Philippe JOAN- M. Laurent ADELAAR - Mme Yvonne VELAYOUDON - M. Germain BALMOKOUN - Melle. Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Sylvio VAN DER PIJL - M. David CHEMINEL - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme Josette LO A TJON- Mme. Cécile ALFRED - Mme. Hélène PERRET M. Jean GONTRAND - Mme. Daniéla STOMP - Mme Malaïka ADAM - Mme Diana JOJE épouse PANSAN - M. Michel VERDAN - M. Bernard SELLIER - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Agnès BARDURY -M. Roland JOSEPH

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme Sophie CHARLES - Melle. Ruth SIMON - Melle Lyvie CLAUDE - M. Jocelyn MADELEINE - Melle Jessie BERTRAND - M. Bernard BRIEU - M. Jean Paul RANDOLPH - Mme Edmonde MARTIN - M. Alain PANELLE - M. Jean Elie PANELLE - M. Patrick ARMEDE -

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux. Puis il demande au Directeur Général des Services de procéder à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Cécile ALFRED est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de Séance.

Avant de poursuivre, **Monsieur le Maire** demande au conseil municipal de bien vouloir retirer de l'ordre du jour, l'approbation du procès verbal du 28 mars 2013, parce que malheureusement Madame Suzanne PALTON, chargée de sa rédaction, est malade depuis quelques temps et ce dernier n'a pu être rédigé, dit-il.

**Monsieur le Maire** demande au conseil municipal s'il est d'accord de modifier l'ordre du jour comme il a été proposé ?

Pas d'abstention ni d'opposition, la modification de l'ordre du jour est **ACCEPTEE** à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** dit « J'ai demandé à Monsieur ATANSO Ruben, qui a été nommé depuis peu en qualité d'agent de développement par le PNRG (Parc Naturel Régional de Guyane), de se présenter et donc je vais lui demander de se lever, c'est une avancée par rapport au PNR, jusqu'à présent on entendait parler de cette structure de façon très éloignée sans qu'il y ait effectivement de représentant sur place.

Je l'ai reçu il y a quelques jours, il est donc venu se présenter, il a certainement des choses à nous dire, il y aura certainement effectivement des relations à établir avec le PNR de façon à voir quels sont les crédits que l'on peut mobiliser et je lui ai demandé de venir ce soir afin de se présenter et de brièvement nous dire quelles sont les missions qu'il a sur la région de Saint Laurent du Maroni et à partir de là, soit les chefs de service ou les élus qui se sentiront concernés, pourront le contacter pour voir quels sont les projets qu'on pourra mobiliser ensemble. »

**Monsieur le Maire** passe la parole à Monsieur ATANSO en vue de sa présentation.

**Monsieur ATANSO Ruben** intervient : « Je suis accompagné de mon collègue Marius OUDRAOGO affecté sur le territoire de MANA/AWALA. Moi, je suis affecté sur le fleuve SLM/APATOU/GRAND SANTI/MARIPASOULA et PAPAICHTON. En tant qu'agent de développement, notre rôle est d'accompagner les porteurs de projets, assurer l'animation de la Ville, tout ce qui concerne la culture et le social, voila un peu dans quelles zones nous intervenons ».

Il passe la parole à son collègue Monsieur **OUDRAOGO Marius** qui se présente à son tour : « Comme Ruben l'a indiqué, je suis ADL sur le territoire de MANA/AWALA, mes missions sont les mêmes que Ruben, c'est-à-dire d'accompagner au mieux les porteurs de projets dans les différents thèmes d'agriculture, d'économie, de tourisme et à plus long terme nous avons pour mission d'analyser les différentes demandes des territoires pour essayer d'apporter au mieux notre soutien à la population ».

**Monsieur le Maire** demande : « Où est-ce que vous êtes situés, avez-vous un local sur Saint Laurent du Maroni ? »

**Monsieur Marius OUDRAOGO** répond « Nous sommes basés pour l'instant à l'espace Hidaire sur Mana ».

**Monsieur ATANSO Ruben** précise qu'il tient des permanences le lundi et le mardi à l'antenne de la Région de Saint Laurent du Maroni.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions et dit « vous avez bien identifié ces deux personnes » ?

**Monsieur Laurent ADELAAR** intervient « Quand on est porteur de projet, c'est un peu vaste, au niveau associatif, quels sont les financements pour un jeune qui veut créer une entreprise ? »

**Monsieur ATANSO Ruben** répond « à partir d'un dossier, les jeunes qui ont des idées et qui ne savent pas par quoi commencer, nous sommes là comme une porte pour pouvoir les aider, les accompagner, développer leurs idées en projet soit en entreprise, soit en association, cela dépend du porteur de projet ».

**Monsieur OUDRAOGO Marius** précise « Nous ne sommes pas cantonnés qu'aux particuliers mais nous sommes aussi sensés accompagner les associations, les artisans et aussi la direction des différentes mairies ».

**Monsieur Germain BALMOKOUN** demande « Est-ce que vous pouvez nous préciser dans quel domaine précis pouvez vous accompagner un projet ? »

**Monsieur Marius ORAGO** répond : « nous n'avons pas catégorisé, cela peut toucher tous les domaines, le sport également ».

**Monsieur Laurent ADELAAR** demande quel est le montant maximum ?

**Monsieur ATANSO Ruben** répond : « Il n'y a pas de montant, cela dépend du projet et du financeur qui vous accompagne ».

**Monsieur Bernard SELLIER** intervient « Une question, une suggestion, je ne sais plus dans le cadre du programme Leader et du groupe d'action locale de l'Ouest, qui ma foi fonctionne bien, j'y vais parfois comme suppléant, si le Parc Régional est associé, c'est la question et puis ensuite il serait peut être bon, parce que le Parc est une structure pérenne qui existe depuis 1992, qu'il y ait un jour un déplacement du Directeur Monsieur GOMBAULT, de deux ou trois administrateurs chevronnés de manière à ce qu'on fasse une séance d'information ensuite on verrait qui inviter, ou sur les actions présentes et avenir du Parc puisque le Parc ne va cesser d'exister dans quelques mois ».

**Monsieur le Maire** demande qui peut répondre à cette double question ?

**Monsieur ATANSO Ruben** répond « En fait, c'est prévu que Monsieur GOMBAULT ou même le Président, décide de mettre en place une réunion afin de vraiment présenter officiellement aux élus, le PNRG ».

**Monsieur SELLIER** dit : « Il y a eu une avancée, c'est que Saint Laurent est depuis 3/4 ans commune Parc, moi-même je représentais la mairie, mais c'est vrai, je n'ai jamais été convoqué au conseil d'administration, mais par contre il y avait une présentation dans le temps de Monsieur JEAN Jean Elie en 2001, à l'époque on n'était pas dans le Parc ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ?

**Monsieur David CHEMINEL** dit : « J'ai bien compris l'aspect « accompagnement », mais est-ce qu'il y a moyen d'obtenir des subventions au niveau du Parc ? »

**Monsieur ATANSO Ruben** dit qu'il y a possibilité d'obtenir des subventions du Parc même d'autres organismes telle que la Région qui en est fondateur.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur ATANSO Ruben et OUDRAOGO Marius d'avoir bien voulu se présenter et dit : « On retient qu'il est prévu que le Directeur vienne avec vous de façon à pouvoir entrer dans un peu plus de détails, un message à faire passer à votre Directeur néanmoins c'est que nous étions à deux doigts en tout cas jusqu'à présent de sortir de la ville porte, on se bat pour ça, c'est-à-dire qu'on constate qu'on paie des cotisations pour rien et même s'il fallait aller au Tribunal administratif on y serait allé quand même parce qu'on était vraiment un peu meurtri par la façon dont nous étions traités.

Mais si aujourd'hui et le signe même fort que l'on voit c'est qu'on vous a nommé comme ADL, il y a une volonté du PNR de pouvoir véritablement se tourner vers l'Ouest pour apporter des solutions, nous sommes prêts à jouer le jeu, mais il faut véritablement faire passer ce message à votre Directeur ».

**Monsieur Ruben ATANSO** dit « D'accord ».

**Monsieur le Maire** dit : « On va donc poursuivre notre ordre du jour ».

### **1° CREATION DE PLATEFORME DE STATIONNEMENT POUR LE BIBLIOBUS A JAKARTA ET ROUTE DES CHUTES VOLTAIRE – ATTRIBUTION DE MARCHE.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (articles 26, 28 et 77 du code des marchés publics) a été lancé le **14 juin 2013**, pour la création de plateformes de stationnement pour le bibliobus à Jakarta et route des chutes Voltaire.

La commission d'appel d'offres, réunie le 25 Juillet 2013 a procédé à l'ouverture des plis, et après vérification de leur contenu administratif, a examiné les offres de :

- M.T.I. pour un montant de 23 323,00 €
- ENEV pour un montant de 35 780,00 €

L'offre de M.T.I. se révèle être la plus attractive financièrement tout en présentant des capacités techniques et une méthodologie complète répondant aux attentes du cahier des charges.

Par conséquent, ladite commission a décidé de retenir l'offre, de M.T.I. pour un montant de **23 323 €**.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- ↳ **ATTRIBUER** le marché relatif à la création de plateformes de stationnement pour le bibliobus à Jakarta et route des Chutes Voltaire à M.T.I. pour un montant de **23 323 €** ;
  
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet ;
  
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer tout avenant éventuel inférieur à 5%.

**Monsieur le Maire** dit : « Sur cette affaire, qui peut nous expliquer à ce stade d'avancement de la procédure d'appel d'offres est-ce que nous sommes obligés d'aller jusqu'au bout, les travaux qui ont eu lieu ont été réalisés par qui par exemple ? »

**Monsieur Philippe CAMBRIL**, Directeur Général des Services explique : « je crois qu'on a fait procéder un peu rapidement à la mise en place d'une plateforme temporaire pour tester justement l'opération par l'entreprise MTI dans le cadre d'un autre marché qu'on a avec MTI de façon plus globale».

**Monsieur le Maire** dit : « On voulait que cela aille vite de façon à permettre que les enfants pendant la saison estivale même s'ils se trouvent dans une situation un peu indécente par rapport au problème de logement que rencontrent les parents, ne soient pas en plus privés de possibilité de lecture et que c'était dans ce sens que nous avons ce projet là.

Il semblerait que jusqu'à présent le bibliobus en ce qui concerne Paul Isnard, n'a pu effectivement proposer des prestations et deuxièmement, il semblerait que les travaux tels qu'ils ont été réalisés actuellement, suffisent amplement, ce qui veut dire que je me demande si aujourd'hui c'est bien nécessaire d'aller jusqu'au bout, autrement dit je vous demande est-ce qu'on peut aujourd'hui enlever purement et simplement ce rapport, arrêté la procédure telle qu'elle se présente aujourd'hui, est-ce que c'est possible, qui peut nous dire cela, juridiquement parlant ? »

**Monsieur Laurent ADELAAR** demande est-ce que l'entreprise a déjà reçu un courrier ?

**Madame Catherine PONS**, Directrice des Affaires Financières dit que l'entreprise n'a rien reçu tant que ce n'est pas passé au conseil municipal. Par contre je ne sais pas du coup s'il ne faut pas repasser en CAO pour annuler le marché, je peux essayer de me renseigner dit-elle.

**Monsieur le Maire** propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des oppositions ou des absents ?

**Madame Diana JOJE-PANSA** intervient : « Est-ce que vous allez construire ce plateau, il y a un projet de construction à Djakarta ?, car on se rencontre que le montant est assez élevé, et s'il n'y a pas de projet de construction, je pense que ça ne sert à rien ».

**Monsieur le Maire** répond : « c'est la raison pour laquelle je propose qu'on enlève ce point de l'ordre du jour. Ce que je voulais c'est que l'on construise une simple plateforme uniquement pendant les vacances pour que les bus puissent venir, mais comme les vacances sont pratiquement terminés et que les travaux réalisés semblent suffisants, je préfère ne rien faire, d'autant plus que ce n'est pas là que l'on va reconstruire le village, mais à coté, ça ne servira à rien du tout ».

**Madame DELAVAL** intervient : « Je précise que la Directrice de la Bibliothèque nous a bien précisé que le matériau de la plateforme était suffisant, en l'état et ce qui posait problème pour les enfants, c'était la proximité avec la route, et aussi la poussière qui se dégageait de la piste pendant la saison sèche ».

**Monsieur le Maire** dit : « Tout à fait ».

**Monsieur le Maire** demande si c'est d'accord d'enlever ce rapport de l'ordre du jour ?

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer de l'ordre du jour le projet de délibération N° 01.

## **2° CREATION ET POSE DE DALLES BETON – ATTRIBUTION DE MARCHÉ :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (articles 26, 28 et 77 du code des marchés publics) a été lancé le **18 juin 2013**, pour la création et la pose de dalles béton.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 Juillet 2013 a procédé à l'ouverture des plis, et après vérification de leur contenu administratif, a examiné les offres de :

- |                                 |                    |             |
|---------------------------------|--------------------|-------------|
| - Faridja Construction          | pour un montant de | 24 840,00 € |
| - Lpp Maroni                    | pour un montant de | 25 200,00 € |
| - Claudionor                    | pour un montant de | 53 280,00 € |
| - Enev                          | pour un montant de | 35 000,00 € |
| - Entreprise Générale du Maroni | pour un montant de | 30 060,00 € |

Les membres de la commission ont souhaité une vérification des offres par la maîtrise d'œuvre assurée par les services techniques de la commune.

Au regard du rapport d'analyse des offres, l'offre de Faridja Construction se révèle être la plus attractive financièrement tout en présentant des capacités techniques satisfaisantes.

La commission d'appel d'offres réunie le 25 juillet dernier, a décidé de retenir l'offre, de Faridja Construction pour un montant de **24 840 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

↳ **ATTRIBUER** le marché relatif à la création et la pose de dalles béton à Faridja Construction pour un montant de **24 840 €** ;

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet ;

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première Adjointe à signer tout avenant éventuel inférieur à 5%.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

**Madame JOJE-PANSA Diana** demande : « où se fera la création, car c'est inscrit « création et pose de dalles » ? »

**Monsieur le Maire** demande qui peut répondre à cette question ?

**Monsieur Philippe CAMBRIL, Directeur Général des Services** dit : « il s'agit essentiellement de faciliter et de stabiliser l'installation de l'école provisoire de Paul Isnard ».

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit de pouvoir avoir accès à la nouvelle école de Paul Isnard qui devrait ouvrir ses portes dans deux ou trois semaines.

**Monsieur le Directeur Général des Services** dit : « L'ouverture se fera pour l'instant par les chemins d'accès en terre stabilisée, le marché sera notifié, les dalles sont préparées normalement pendant la période de Toussaint et on doit pouvoir poser les dalles. »

**Monsieur le Maire** demande à Madame JOJE-PANSA Diana : « Vous savez où va se trouver la future école de Paul Isnard ?, derrière le collège Albert LONDRES dit-il ».

**Monsieur le Directeur Général des Services** précise : « Il s'agit d'un terrain qui appartient à Monsieur DJANI qui le loue à la Commune sur une période de trois ans ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

Plus d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'oppositions ni d'abstentions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

↳ **D'ATTRIBUER** le marché relatif à la création et la pose de dalles béton à Faridja Construction pour un montant de **24 840 €** ;

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet ;

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première Adjointe à signer tout avenant éventuel inférieur à 5%.

**3° ETUDE DE PROGRAMMATION POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE DU CAMP DE LA TRANSPORTATION ET DES RIVES DU MARONI – ATTRIBUTION DE MARCHÉ :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon la procédure adaptée (**articles 26, 28 et 77 du code des marchés publics**) a été lancé le **11 mars 2013, relatif à l'étude** de programmation pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement culturel et touristique du camp de la transportation et des rives du Maroni.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 avril 2013 a procédé à l'ouverture des plis, et après vérification de leur contenu administratif, a examiné les offres de :

- B.I.C.F.L. SAS pour un montant de 140 400,00 €
- DIVERCITÉ pour un montant de 129 950,00 €
- KANOPÉE HORWATH pour un montant de 138 200,00 €

Les membres de la commission ont souhaité une vérification des offres par la maîtrise d'œuvre.

Au regard du rapport d'analyse des offres, l'offre de B.I.C.F.L. SAS se révèle être la mieux disante, car elle seule présente des capacités techniques et une méthodologie complète répondant aux attentes du cahier des charges.

La commission d'appel d'offres réunie le 25 juillet dernier, a décidé de retenir l'offre, de B.I.C.F.L. SAS pour un montant de 140 400,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ↳ **ATTRIBUER** le marché relatif à l'étude de programmation pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement culturel et touristique du camp de la transportation et des rives du Maroni à B.I.C.F.L. SAS pour un montant de 140 400,00 € ;
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le maire ou la première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet ;
- ↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première Adjointe à signer tout avenant éventuel inférieur à 5%.

**Madame JOJE-PANSA Diana** intervient « C'est marqué dans le rapport que la commission allait vérifier, est-ce que vous avez eu l'occasion de vérifier avant de lancer l'appel d'offres, car c'est ce qui est écrit sur le document ».

**Monsieur le Maire répond :** « Oui mais ça a été fait ».

**Madame JOJE-PANSA Diana** demande : « Quand ? »

**Monsieur le Maire** précise : « Lorsque nous faisons un appel d'offres, en général on ne choisi jamais l'entreprise tout de suite, il y a toujours une analyse qui se fait par le maître d'œuvre, qui ensuite revient devant la commission pour dire voila, nous avons regardé telle et telle entreprise, on met des notes et ensuite la commission valide cette entreprise et après je viens vous présenter le projet ».

**Madame JOJE-PANSA Diana** dit : « Pourquoi vous mettez *« les membres de la commission souhaitaient vérifier ? »* »

**Monsieur Philippe CAMBRIL**, Directeur Général des Services explique : « le corps de la délibération indique bien que la première ouverture des plis a eu lieu le 16 avril et ensuite l'analyse des offres a été présentée à la CAO du 25 juillet ».

**Monsieur le Maire** dit : « C'est ça ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

Pas d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

**Monsieur le Maire** demande quels sont ceux qui s'abstiennent ou qui s'opposent ?

Pas d'opposition mais à noter une abstention de Madame JOJE-PANSA Diana.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une (1) abstention DECIDE :

- ↳ **D'ATTRIBUER** le marché relatif à l'étude de programmation pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement culturel et touristique du camp de la transportation et des rives du Maroni à B.I.C.F.L. SAS pour un montant de 140 400,00 € ;
- ↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet ;
- ↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première Adjointe à signer tout avenant éventuel inférieur à 5%.

#### **4° FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, PROTECTION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DU MARONI – ATTRIBUTION DE MARCHE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la dotation en vêtements de travail et équipements de protection individuels pour les différents services de la mairie, une mise en concurrence, sous forme de marché à bons de commande a été publiée le 12 juin 2013.

Le dossier de consultation des entreprises comprenait cinq lots distincts, désignés ci-après. Pour chacun des lots, un montant minimum et montant maximum ont été fixés. Sa durée est de un an, renouvelable 3 fois :

<b>Lots</b>	<b>Montant minimum en euros pour une année HT</b>	<b>Montant maximum en euros pour une année HT</b>
LOT n°1 STM Dotation services techniques et environnement	500	15 000
LOT n°2 SPORTS Dotation service municipal des sports	500	15 000
LOT n°3 ECOLES Dotation personnel des écoles	500	5 000
LOT n°4 COMMUN Dotation commune lots 1 et 2	500	5 000
LOT n°5 Dotation spécifique	500	5 000

La commission d'appel d'offres, réunie le mercredi 07 août 2013 a procédé à l'ouverture des plis, et après vérification de leur contenu administratif, a examiné les offres suivantes :

<b>LOTS</b>	<b>MATERIE LS &amp; SERVICES</b>		<b>SARL SCM</b>		<b>SESIPRO</b>	
	1 AN	4 ANS	1 AN	4 ANS	1 AN	4 ANS
1	17 074,00	68 296,00	26 060,00	104 240,00	29 711,10	117 964,40
2	7 089,80	28 359,20	10 380,00	41 520,00	13 702,00	53 928,00
3	33 486,00	133 944,00	52 230,00	208 920,00	48 054,55	192 218,20
4	27 826,78	111 307,12	20 380,00	81 520,00	24 286,70	97 146,80
5	2 355,34	9 421,36	8 638,00	34 552,00	2 644,93	10 579,72
	<b>87 831,92</b>	<b>351 327,68</b>	<b>117 688,00</b>	<b>470 752,00</b>	<b>118 399,28</b>	<b>471 837,12</b>

Le classement des offres selon les critères de règlement de consultation (article 5-2), ainsi que l'analyse des coûts sur une année font apparaître que seules deux entreprises peuvent être retenues.

Par conséquent, la commission d'appel d'offres réunie le vendredi 23 août dernier, a décidé de retenir l'offre, de :

- Matériels et services pour les lots 1, 2, 3 et 5
- SARL SCM pour le lot 4

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

↳ **ATTRIBUER** le marché relatif à la fourniture de vêtements de travail, protection et équipements de sécurité pour le personnel de la commune de Saint-Laurent du Maroni à :

- Matériels et services pour les lots 1, 2, 3 et 5
- SARL SCM pour le lot 4

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet ;

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer tout avenant éventuel inférieur à 5%.

Pour éviter une lecture fastidieuse de ce projet de délibération et en l'absence de Monsieur Martial CHABRIER, Directeur des Services Techniques Municipaux, **Monsieur le Maire** demande à Madame Catherine PONS, Directrice des Affaires Financières de faire une petite présentation du projet et donc vous pourrez poser des questions ».

Explication de **Madame Catherine PONS** : « Il s'agit d'acheter les vêtements de travail et de protection sécurité pour tout le personnel communal, tout service confondu, services techniques, service des sports, environnement, service scolaire. Donc, ils ont été divisés en cinq lots comme vous pouvez le voir avec un montant minimum et un montant maximum qui avait été déterminé au niveau du marché, c'est un marché de un (1) an reconductible trois fois qui va sur quatre ans.

C'est pour cela que dans le bas du document vous avez un tableau avec les montants, trois entreprises ont répondu, Matériel et services, Sarl SCM et SESIPRO, donc vous avez les montants pour un an et les montants pour quatre ans.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 Août dernier a décidé après analyse, de retenir l'offre de Matériel et services pour les lot 1 ,2,3 et 5, dotation du service technique environnement, service municipal des sports, personnel des écoles et dotation spécifique, et de retenir la Sarl SCM pour le lot n° 4 qui concerne la dotation commune pour les lots 1 et 2 ».

**Monsieur le Maire** demande, c'est pour quelle durée ?

**Madame PONS Catherine** répond : « Il s'agit là de marché à bons de commande, donc une durée de un an reconductible trois fois, donc c'est un marché qui va durer quatre ans ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations et dit : « Je profite pour dire, je crois que nous avons eu le service des sports qui nous demande d'accélérer et de donner des vêtements, mais à ce stade là, il vaut mieux attendre un peu, parce que malheureusement les

moyens financiers de la Commune ne permettent pas d'acheter, sachant que nous aurons de toute façon encore dans quelques semaines un marché qui nous permettra de trouver la même solution ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions supplémentaires ?

Pas d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition, mais à noter une abstention de Madame Diana JOJE-PANSA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une (1) abstention DECIDE :

↳ **D'ATTRIBUER** le marché relatif à la fourniture de vêtements de travail, protection et équipements de sécurité pour le personnel de la commune de Saint-Laurent du Maroni à :

- Matériels et services pour les lots 1, 2, 3 et 5
- SARL SCM pour le lot 4

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet ;

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer tout avenant éventuel inférieur à 5%.

#### **5°- AVENANT N° 1 AU MARCHE DLE POUR LA VIABILISATION DU GROUPE SCOLAIRE DE SAINT JEAN :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que le marché de viabilisation du groupe scolaire de Saint-Jean - réseaux, avait été attribué à la Société MMTP, le 22 décembre 2009 pour un montant de **224 658 €**.

Il rappelle également qu'un avenant de transfert avait été notifié le 10 avril dernier car la société MMTP avait fusionné avec DLE Outre Mer, entraînant de ce fait son absorption.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, diverses adaptations ou besoins supplémentaires sont apparus, pour diverses catégories de travaux, notamment en liaison avec le recalage foncier de l'implantation des constructions et d'un complément sur l'unité d'épuration.

Le montant des travaux supplémentaires, s'élève à **24 340 €**.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de **248 998,00 €**, représentant un coût supérieur de 10,83 % au montant initial du marché.

A cet effet, il convient de régulariser ledit marché par le biais d'un avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

↳ **APPROUVER** l'avenant n° 2 pour le marché de viabilisation du groupe scolaire de Saint-Jean – réseaux au profit de DLE Outre mer pour **24 340 €** portant le montant total du marché à **248 998,00 €** ;

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Intervention de Madame **Diana JOJE-PANSA** qui dit « Il me semble que nous avons déjà passé ce dossier au conseil municipal ».

**Monsieur le Maire** confirme par la négative « On va demander à Bernard **SELLIER** d'apporter des explications supplémentaires ».

**Monsieur Bernard SELLIER** : « Oui, je pense qu'à l'instant la collègue faisait allusion au fait que l'avenant n° 01 portait sur le changement de raison sociale, l'entreprise MMTP, Monsieur **MAZARS**, a été absorbée par DLE, donc effectivement on avait voté sur ce projet mais c'était un simple changement de dénomination, il y a quelques mois.

Ceci dit, sur ce chantier qui a fait l'objet d'une visite de la commission des travaux avec le Maire lui-même, lundi a été en reportage à la télévision, il y a deux jours, chacun a vu que c'était quasiment terminé et que ce serait une très jolie école sur un terrain qui malgré tout n'était pas évident à utiliser vu sa forme, donc les modifications comme souvent, dans les chantiers, résultent d'adaptation, le service d'assainissement non collectif de la mairie à juste titre a dit « *ah, il était prévu un tertre d'assainissement puisque là bas il n'y a pas de réseau* », ça serait mieux d'avoir un système de tranchée drainante donc c'est la première plus value. La deuxième, il y a ici et là des regards et des gouttières supplémentaires, je n'insiste pas.

Il y a une clôture finalement qui est prévue, contrairement à ce qui était envisagé au départ, au milieu de cet ensemble de bâtiments pour bien séparer la maternelle et le primaire pour la sécurité des enfants, cela occasionne une petite dépense supplémentaire, mais il y a également une moins value puisque la commune réalise par ailleurs un chantier d'adduction d'eau pour desservir cette nouvelle école et également une dizaine de maisons, ça avancé sur Saint Jean car la partie prise en compte dans l'opération disons classique DAF/MAIRIE fait l'objet d'une moins value donc au total il y a cinq (+) et un (-), donc cela amène à un avenant d'environ 10 % du montant initial du marché qui lui, avait déjà été signé, il y a déjà un certain temps ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des discussions, des observations ?

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'abstention, ni d'opposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

↳ **D'APPROUVER** l'avenant n° 2 pour le marché de viabilisation du groupe scolaire de Saint-Jean – réseaux au profit de DLE Outre mer pour **24 340 €** portant le montant total du marché à **248 998,00 €** ;

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

## **6° - ETUDES POUR LA CREATION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE :**

Monsieur le Maire expose :

L'accroissement démographique que connaît la commune de Saint-Laurent du Maroni génère des besoins toujours plus importants en matière d'alimentation en eau potable afin de répondre à l'intensification des infrastructures, à l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser, à la création de lotissement, de ZAC...

Dans ce contexte, la commune de Saint-Laurent du Maroni a récemment réalisé un diagnostic des réseaux d'eau potable sur son territoire, en lien avec un comité de pilotage regroupant l'ARS, la DAAF, l'office de l'Eau et la SGDE. Ce diagnostic a montré l'urgence de la réalisation d'un nouveau réservoir et en a défini les principales caractéristiques. Ce réservoir disposerait d'une capacité de 3000 m<sup>3</sup> et serait situé sur le secteur « Les Vampires » à proximité de la ZAC Saint-Maurice.

L'objectif de la présente opération consiste à réaliser toutes les études nécessaires à la réalisation de ce réservoir courant 2014, afin de pouvoir présenter dans un second temps une nouvelle opération visant à réaliser les travaux de création de ce futur réservoir dans le cadre du prochain programme de financement européen.

Le plan de financement sollicité pour l'ensemble des études à mener est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>FEDER (Union Européenne)</b>	240 000 euros	60%
<b>Etat</b>	80 000 euros	20%
<b>Commune de Saint-Laurent du Maroni</b>	80 000 euros	20%
<b>TOTAL</b>	400 000 euros	100%

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

↳ **APPROUVER** le plan de financement sollicité ;

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions ;

↳ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce sujet.

**Monsieur le Maire** demande qui peut faire un résumé concernant ce projet de délibération ?

Explication de **Monsieur Bernard SELLIER** : « Nous avons une opération budgétaire qui vient de se terminer, elle avait été votée en janvier 2012 et ça s'appelait « *diagnostic et modélisation des réseaux d'eau potable* », je vous passe les détails. La présentation finale a été faite en commission le 18 Juillet et ensuite en commission des travaux vers le 20 Août donc le bureau d'études a réalisé son étude, ça partait d'un diagnostic et ça arrivait à des propositions de travaux, donc propositions de travaux à réaliser dans les dix prochaines années, c'est en quelque sorte un nouveau schéma directeur d'eau potable après celui de 2005 que nous avons à peu près intégralement appliqué maintenant.

Dans les travaux prévus, il y a évidemment un quatrième réservoir dans le quartier des Sables Blanc et nous avons su aussi il y a peu de temps par la DAF, que du fait des désistements de certains maîtres d'ouvrage, il restait un peu d'argent pour amorcer l'opération du quatrième réservoir et d'abord faire des études, alors c'est pour cela qu'il y a une somme de 400 000 euros avec sans doute 50 à 100% de subventions qu'on peut d'ores et déjà prévoir. Et en parallèle les études pour implanter un château d'eau, ce n'est pas seulement choisir l'endroit, c'est envisager les qualités du sol de manière à savoir quel type de fondation, quel type d'ouvrage, et puis c'est également la quantité, le diamètre des tuyaux qui arriveront au réservoir et qui en partiront.

Donc, grâce à l'information de la DAF, le vote qui vous ait proposé, permettrait d'anticiper sur la création du quatrième réservoir de 3000 m<sup>3</sup> donc ça sera le plus gros de Saint Laurent, ça coûtera sans doute 3 millions d'euros et plus mais il y a des études préalables qu'il est possible d'engager fin 2013/2014, c'est le sens de cette proposition ».

**Monsieur le Maire** dit « Vaut mieux anticiper, ça va tellement vite ici ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions particulières, des observations à formuler ?

Pas d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'abstention, ni d'opposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

✚ **APPROUVE** le plan de financement sollicité ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce sujet.

**7° DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE ET DE CREATION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ALLEE DES COROSSOLS :**

Monsieur le Maire expose :

L'Allée des Corossols située sur le village amérindien de Balaté dessert aujourd'hui environ 300 habitants. Cette voie d'une longueur de 550 mètres est demeurée depuis de nombreuses années une piste latéritique, moyennement carrossable. La Commune doit donc intervenir régulièrement pour réaliser des travaux de réfection afin de reprofiler cette voie qui se détériore lors de chaque saison des pluies.

Par ailleurs, cette voie ne dispose pas de réseau d'éclairage public ; or de nombreux enfants empruntent quotidiennement cette allée à pied ou à vélo. En soirée le risque d'accident est donc important au regard de la faible largeur de cette voie par endroit et de l'obscurité.

Il s'avère donc indispensable d'améliorer l'état de cette voie afin de faciliter la circulation des riverains et de sécuriser le passage des piétons et des cyclistes, notamment des enfants.

Un avant projet a été réalisé par les Services Techniques de la commune et approuvé par délibération en date du 5 Novembre 2012.

Afin d'obtenir le meilleur taux de subvention possible, le plan de financement sollicité est désormais le suivant :

**1/ Travaux de voirie**

<b>Financiers</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Conseil Général de la Guyane</b>	116 500 euros	50%
<b>Commune de Saint-Laurent du Maroni</b>	116 500 euros	50%
<b>TOTAL</b>	233 000 euros	100%

**2/ Travaux d'éclairage public**

<b>Financiers</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Conseil Général de la Guyane</b>	69 000 euros	50%
<b>Commune de Saint-Laurent du Maroni</b>	69 000 euros	50%
<b>TOTAL</b>	138 000 euros	100%

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

✚ **APPROUVER** le plan de financement sollicité ;

✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions ;

✚ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce sujet.

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur **SELLIER** de donner des explications sur ce point qu'il maîtrise parfaitement.

Explication de **Monsieur Bernard SELLIER** : « C'est un projet que nous avons voté sans doute à l'unanimité au mois de novembre 2012, et les difficultés de financement, on avait sollicité de l'Etat et du Conseil Général, donc l'Etat, il y a eu une réponse seulement verbale mais c'est plutôt mal parti, il n'y a quasiment plus de FIDOM et de DGE et nous ne sommes pas les seuls.

Le Conseil Général dans un premier temps avait donné une réponse négative, mais les démarches que j'ai faites conduisent à penser qu'en séparant les deux parties du projet, finalement la partie voirie et la partie éclairage, mais c'est indépendant l'éclairage, ça se construit dans l'accôtement, nous avons une chance de pouvoir passer au deuxième tour, en tout cas c'est le message délivré par le Conseil Général d'où cette position de voter deux projets séparés qui sont simplement les deux parties du projet global de novembre 2012. Mais il est évident que la vraie urgence, c'est la voirie et c'est sans doute là qu'il y a une possibilité au niveau du Conseil Général, par contre pour l'éclairage il ne faut se cacher que c'est toujours une priorité de deux ou trois pour les autres collectivités et quant à l'Etat, il ne subventionne pas du tout, l'éclairage ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

**Monsieur Sylvio VAN DER PIJL** précise « C'est juste pour dire qu'il n'y a pas 300 habitants, nous dépassons les 750 habitants ».

**Monsieur le Maire** dit : « Alors, il faut rectifier ça, cela va donner plus de poids à la délibération ».

**Monsieur Bernard SELLIER** dit « J'ai oublié de préciser, pourtant c'est mon voisin, que j'avais parlé de cette nouvelle piste à Sylvio VAN DER PIJL, non seulement en tant que collègue mais aussi, en tant que chef coutumier ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations particulières ?

Plus d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** le plan de financement sollicité ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce sujet.

### 8° CESSION DE BATIMENTS COMMUNAUX A LA SIGUY :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que lors de la réunion qui s'est tenue avec la SIGUY le 06 août 2013 à la Mairie, il a été décidé de céder les bâtiments appartenant à la ville et spécifiquement ceux affectés en tant que logements au corps enseignant.

Lors du Conseil Municipal du 04 septembre 2007 avait déjà été délibérée « la cession de bâtiments communaux à la SIGUY ». Toutefois, celle-ci, indiquait un accord de principe sur le rachat des bâtiments en attente de l'évaluation des Services des Domaines. Le nombre de logements concernés était de vingt cinq (25).

Aujourd'hui, nous disposons des éléments suffisants pour engager la cession de onze logements répartis sur trois parcelles pour un montant de **831 910, 00 € (huit cent trente et un mille neuf cent dix euros)**.

Parcelle / cadastre	Superficie	coût	Nombre de logements	Site concerné
<b>AE 420 + bâti (300m<sup>2</sup>Sup)</b>	<b>901 m<sup>2</sup></b>	<b>200 000 €</b>	<b>7</b>	<b>La Pépinière</b>
<b>AC 148</b>	<b>941 m<sup>2</sup></b>	AC 148 (partie) + bâti : 56 460€ + 230 000€ = <b>286 460€</b>	<b>2</b>	<b>Ecole Solange Hulic</b>
<b>AB 94</b>	<b>830m<sup>2</sup></b>	AB 94 (partie) + bâti : 95 450€ + 250 000€ = <b>345 450€</b>	<b>2</b>	<b>Eugène Nonon</b>

Aussi, il est nécessaire que le Conseil Municipal valide la cession des parcelles dont les références sont mentionnées dans le tableau ci-dessus, en faveur de la SIGUY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants, et R. 2241-1 et suivants,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** l'attribution des parcelles cadastrée AE 420, AC 148 (pour partie) et AB 94 (pour partie) et logements se trouvant dessus en faveur de la SIGUY ;
- **ARRETER** le prix de vente global à la somme de **831 910, 00 € (huit cent trente et un mille neuf cent dix euros)**.
- **CONFIER** la rédaction de l'acte de transfert des propriétés à un notaire de la place ;

- **AUTORISER** le Maire, ou l'Adjoint habilité, à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ces actes administratifs.

**Monsieur le Maire** laisse la parole à Monsieur Philippe CAMBRIL pour une explication de ce projet.

**Monsieur Philippe CAMBRIL**, Directeur Général des Services : « ça fait référence à une délibération que nous avons prise il y a quelques temps, délibération de principe qui consistait à désigner les logements des instituteurs qu'on souhaite céder à la SIGUY donc le conseil municipal s'était prononcé sur le principe d'une première série de logements, mais a renvoyé à l'estimation des domaines pour finalement arrêter la valeur des biens.

Aujourd'hui, l'estimation des domaines est parvenue en mairie, nous avons recontacté la SIGUY qui est notre acheteur potentiel, il y a accord sur le prix, et donc nous prenons cette délibération pour valider le prix de cession qui est conforme à celui de l'estimation des domaines ».

**Madame Cécile ALFRED** dit « Je vois la « *Pépinière* » qui est mentionnée dans « *écoles concernées* », ce sont des logements d'enseignants ?

**Monsieur le Maire** dit : « Non, non, c'est l'immeuble qui est au fond, c'est peut être une erreur sur l'intitulé, puisque la majorité c'était des immeubles d'enseignants. »

**Madame Cécile ALFRED** dit « Je sais qu'il y avait des particuliers qui habitaient là aussi, c'est pour cela que je pose la question ».

**Monsieur Philippe CAMBRIL** propose « On peut modifier, on peut mettre « *sites concernés* », cela serait plus juste ».

**Monsieur le Maire** dit : « Oui, oui, comme ça, cela dépasse uniquement la qualité d'enseignants des immeubles ».

**Monsieur le Maire** intervient s'adresse à Pascal THOMAS, Chef de la police Municipale : « Pendant que nous parlons de ce projet, deux questions ont été posées cet après-midi, il semblerait que le logement que l'on a fait libérer au dessus de l'école Léopold HEDER soit à nouveau squatté, parce que Laurent ADELAAR nous a dit avoir vu quelqu'un sur le balcon dimanche après midi, il faut regarder cela de près, parce qu'il me semble que lundi dernier tu nous as dit qu'on avait changé les serrures ».

**Monsieur Pascal THOMAS**, Chef de la Police Municipale répond : « J'ai même remis les clés de la nouvelle serrure à Monsieur CHABRIER ».

**Monsieur Pascal THOMAS** dit : « Avant l'intervention de la manœuvre des pompiers, nous irons faire un tour sur le site ».

**Monsieur le Maire** dit : « Il semblerait aussi, que c'est pareil, d'après ce que dit Cécile ALFRED, pour le logement qui se situe aux abords de l'école d'Octovée HULIC ».

**Monsieur Pascal THOMAS** répond : « Peut être que celui-ci doit être squatté puisque nous avons évacué tout le monde ».

**Monsieur le Maire** dit : « Il faut que tu ailles jeter un petit coup d'œil là bas ».

**Monsieur Philippe JOAN** dit : « Mardi matin, je vais me déplacer avec Pascal THOMAS pour aller voir sur place ».

**Monsieur le Maire** dit : « Mais c'est surtout Léopold HEDER ».

**Monsieur Pascal THOMAS** dit : « J'attends mardi avec Monsieur JOAN mais dès demain matin, j'irai pour vérifier »

**Monsieur le Maire** dit : « Vous êtes d'accord sur la délibération parce que cela nous permettra je pense si tout va bien avant la fin de l'année, de faire rentrer à peu près 800 000 ,00 euros dans les caisses de la Commune, ce qui n'est pas une mauvaise chose ? »

**Monsieur Pascal THOMAS** intervient : « Dans mon quartier à la « Pépinière » on a toujours surnommé l'immeuble « *l'immeuble des instituteurs* », c'est la raison pour laquelle cet immeuble est mentionné parmi les écoles, beaucoup d'instituteurs ont résidé dans cet immeuble ».

**Monsieur le Maire** dit : « Oui, parce qu'à l'époque il y avait des instituteurs qui y habitaient ».

**Monsieur Germain BALMOKOUN** intervient : « L'immeuble n'est pas vide, il y a un couple de personnes âgées qui habite là ».

**Monsieur le Maire** répond : « Il y a la discussion qui est en cours pour les reloger, avec la SIGUY ».

**Monsieur Pascal THOMAS** précise : « Le seul problème pour ces personnes là, c'est qu'elles sont handicapées et effectivement les propositions de logements de la SIGUY ne correspondent pas aux handicaps du couple, il faudrait trouver un endroit au rez-de-chaussée, aménagé ».

**Monsieur le Maire** dit : « On va se débrouiller ».

**Monsieur Pascal THOMAS** dit : « On s'en occupe, sans problème ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

**Monsieur Laurent ADELAAR** intervient : « je veux savoir Monsieur le Maire, est-ce qu'il reste encore beaucoup de logements comme ça à revendre à la SIGUY et j'aurais peut-être une proposition à faire, si ça n'a pas été fait. Le logement qui se trouve à l'école maternelle de Saint Maurice, est-ce que dans cette négociation on ne peut pas entamer une discussion avec la SIGUY pour un besoin d'une halte garderie ou une crèche. Parce que nous savons que tout est saturé, je pense que c'est un site qui est bien placé, si cette délibération qui n'a pas été prise, nous savons qu'il y a des projets de crèche à la ZAC, mais vu la lenteur, je ne sais si

vous n'avez pas encore reçu des courriers de certains administrés qui ont ce fort besoin pour leurs enfants de moins de trois ans ».

**Monsieur le Maire** répond : « Il y a une discussion qui est en cours, il y a eu pas mal de réunions qui se sont tenues, j'attends la rentrée de Madame BARDURY parce que comme je lui ai confié la politique de la petite enfance, il y a un schéma départemental du Conseil Général, elle a assisté à ce débat là et nous avons engagé des discussions notamment avec la SIGUY et avec d'autres opérateurs, pour aller vers la mise en place de deux catégories de personnes, celles qu'on appelle les assistantes maternelles et les assistantes familiales.

Assistants familiales ou maternelles qui peuvent fonctionner dans un local commun avec une MAM, c'est-à-dire une Maison d'Assistance Maternelle et c'est avec cette transformation peut être de ce qu'on appelle LCR, (Local collectif Résidentiel) il s'agit d'un local pouvant permettre d'accueillir ces gens qui pourraient s'occuper de ces enfants là.

Et puis l'autre orientation qui consiste à donner à des familles un logement un peu plus grand avec une pièce supplémentaire permettant d'accueillir trois enfants, nous sommes en pleine discussion de ce débat, et je t'avoue que je préfère que l'on puisse aller vers cette direction plutôt que de nous mêmes, construire des crèches qui finissent par nous coûter excessivement chères. Donc à un moment donné on reviendra dans la discussion et chacun pourra effectivement donner son point de vue ».

**Monsieur Pascal THOMAS** dit : « Pour répondre à la question de Monsieur ADELAAR, effectivement, la SIGUY a pris en compte aussi les logements à Saint Maurice, nous sommes allés sur place ».

**Monsieur le Maire** dit : « Oui, nous savons que ça fait partie des logements qui seront vendus à la SIGUY ».

Monsieur ADELAAR voulait certainement qu'on enlève ça de la vente. C'était ça ton idée ? dit-il. On peut proposer ça à la SIGUY ».

**Madame Cécile ALFRED** dit : « c'est bien placé, c'est clôturé, pour les personnes qui habitent par là ce n'est pas une mauvaise idée ».

**Monsieur le Maire** dit : « On pourrait faire la proposition à la SIGUY effectivement ».

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal s'il est d'accord sur ce projet de délibération ?

Pas d'opposition, ni d'abstention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER** l'attribution des parcelles cadastrées AE 420, AC 148 (pour partie) et AB 94 (pour partie) et logements se trouvant dessus en faveur de la SIGUY ;
- **D'ARRETER** le prix de vente global à la somme de **831 910, 00 € (huit cent trente et un mille neuf cent dix euros)**.

- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte de transfert des propriétés à un notaire de la place ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou l'Adjoint habilité, à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ces actes administratifs.

**9° ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE OU RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION POUR L'ELABORATION DU CADRE CONTRACTUEL D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LA PERIODE 2014/2020 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) arrive à son terme fin 2013.

Aussi, afin de négocier dans les meilleures conditions la nouvelle génération de contrats de ville qui sera développée sur la période 2014-2020, avec un contrat urbain global, qui intègre les actions de cohésion sociale, les opérations de renouvellement urbain et les politiques de droit commun, il propose l'intervention d'un cabinet extérieur ou le recrutement d'un chargé de mission pour une période de 3 mois, pour la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission, estimée à 20 000 €, sera financée sur des fonds Mairie contractualisés au titre de la politique de la ville (CUCS Mairie 2013).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un contrat urbain global 2014-2020 par le biais d'une prestation d'un cabinet extérieur ou le recrutement d'un chargé de mission ;
- **INSCRIRE** le montant de l'opération en dépenses.

**Monsieur le Maire** demande à Madame Céline DELAVAL, Directrice des Affaires Culturelles et de la Cohésion Sociale de bien vouloir faire une petite présentation de ce projet.

**Madame Céline DELAVAL** : « Le Contrat de Ville de 2007/2013 arrive à sa fin et donc il s'agit de renégocier avec l'Etat un nouveau contrat qui sera pour cette fois ci comme annoncé par le Ministère de la Ville, un contrat urbain global qui intégrera donc non seulement les actions de la Cohésion Sociale y compris les opérations de renouvellement urbain et la politique de droit commun parce qu'il a été fait remarqué dans l'évaluation de l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale que les politiques de droit commun n'étaient pas assez engagées, qu'au contraire elles se désengageaient là où il y avait des contrats spécifiques comme la politique de la Ville.

Donc le Ministère semble avoir été sensible aux remarques qui sont remontées vers eux, et donc il s'agit là maintenant de vraiment travailler sur quelque chose qui articule beaucoup

mieux les opérations liées aux bâtiments, celles liées aux humains et en intégrant le mieux possible les politiques de droit commun.

Les nouveaux contrats sont sensés démarrer en 2014, donc l'Etat a commencé maintenant les approches, nous avons reçu quelques courriers et nous avons aussi rencontré le Ministre de la Ville il y a quelques mois, donc il s'agit maintenant d'affirmer clairement ce que la Ville souhaite en matière de politique de la Ville pour les années qui viennent.

Comme c'est un travail quand même qui prend énormément de temps, il s'agit soit de prendre un cabinet extérieur qui a l'habitude de travailler dans ce domaine en Guyane ou carrément de recruter un chargé de mission pour une mission exceptionnelle d'une durée de trois ou quatre mois afin de rédiger pour la partie mairie, les objectifs que nous nous fixons pour les années à venir en politique de la Ville ».

**Monsieur Laurent ADELAAR** demande : « Je voulais savoir, est-ce que l'on pourra refaire des investissements, est-ce que c'est dans cette élaboration de programme que l'on pourra faire une demande, je sais Monsieur le Maire que vous avez rencontré le Ministre de la Ville ».

**Madame Céline DELAVAL** répond : « Alors, ça sera plutôt dans la délibération d'après sur la politique de rénovation urbaine, mais vous avez raison quand nous avons rencontré Monsieur LAMY à CAYENNE, nous avons aussi fait remonter le fait et nous l'avons aussi écrit par courrier, que nous souhaitions dans les nouveaux contrats, réintroduire comme c'était le cas dans les contrats de ville de 2000/2006 des crédits d'investissement justement pour faire des petites structures de proximité comme les plateaux sportifs, les maisons de quartiers etc..., donc il s'agit maintenant de rentrer en négociation, après je ne peux pas vous dire quelles seront les réponses de l'Etat parce qu'en la matière, les réponses n'ont pas été claires pour l'instant. »

**Monsieur le Maire** dit : « Nous avons reçu un courrier de Monsieur LAMY, mais qui reste un peu très vague, mais les portes ne sont pas fermées pour l'instant ».

**Madame Céline DELAVAL** dit : « Il s'agit pour nous de démontrer tous les besoins en la matière justement par ce genre de travail ».

**Monsieur le Maire** demande : « Est-ce que vous êtes d'accord sur ce projet de délibération qui est de toute façon le passage obligé pour le reste ? »

Pas d'observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'abstention, ni d'opposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un contrat urbain global 2014-2020 par le biais d'une prestation d'un cabinet extérieur ou le recrutement d'un chargé de mission ;

- **DECIDE D'INSCRIRE** le montant de l'opération en dépenses.

**10° MISE EN PLACE D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE OU RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE RENOVATION URBAINE SUR LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la mise en œuvre de la loi Borloo sur la rénovation urbaine en 2003, la commune de Saint-Laurent du Maroni n'avait pu aboutir à une contractualisation avec l'Etat pour la réalisation d'un Projet de rénovation Urbaine sur son territoire.

Cependant, des échanges avec le Ministre chargé de la ville laissent entrevoir la possibilité d'inscrire la commune dans le nouveau plan de rénovation urbaine initié par le ministère, dès 2014.

Aussi, afin de négocier dans les meilleures conditions la contractualisation avec l'Etat autour d'un projet de rénovation urbaine sur la commune, il propose l'intervention d'un cabinet extérieur ou le recrutement d'un chargé de mission pour une période de 3 mois, pour la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission, estimée à 25 000 €, sera financée sur des fonds Mairie contractualisés au titre de la politique de la ville (CUCS Mairie 2013).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet de rénovation urbaine, par le biais d'une prestation d'un cabinet extérieur ou le recrutement d'un chargé de mission ;

- **INSCRIRE** le montant de l'opération en dépenses.

Explication de **Madame Céline DELAVAL** : « C'est le même principe que sur la politique de la Ville à part que là, il s'agit du projet de rénovation urbaine que nous avons déjà essayé d'introduire à plusieurs reprises dans les années passées. L'ANRU nous avait clairement dit que ce n'était pas possible pour l'instant mais donc le ministère actuel rouvre justement les négociations concernant la rénovation urbaine.

La première rénovation urbaine que nous avons envisagée à l'époque, il faut voir s'il convient toujours au conseil municipal, c'était donc de voir comment intégrer la Charbonnière dans le centre ville de Saint Laurent, c'est-à-dire éviter je prends le mot « *verrue* » entre guillemet, avec plein de guillemets, mais quand même malgré tout on a bien vu que le développement de la Ville a sauté la Charbonnière pour aller du côté de Milien etc.. avec toutes les constructions qui ont eues lieu de ce côté-là sans vraiment intégrer la Charbonnière qui à l'époque était vraiment à l'extérieur de la Ville.

Donc, il s'agit notamment dans le cadre de cette étude, de voir comment intégrer ce quartier avec des meilleures routes, des meilleurs axes de circulation, des logements éventuellement, des services de proximité adaptés au centre ville de Saint Laurent.

Je dois préciser pour la délibération d'avant, celle-ci comme la précédente et celle d'après, que les crédits sont pris sur les fonds de la politique de la ville que la mairie a contractualisé déjà avec l'Etat puisque sur la programmation de la politique de la ville, je garde toujours une petite somme d'argent pour la fin de l'année, essentiellement justement pour les projets mairie, cet argent est déjà budgétisé sur les fonds et le budget de la mairie ».

**Monsieur le Maire demande** s'il y a des observations et des discussions ?

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « Alors, pour cette affaire, puisqu'il y avait déjà eu un certain nombre de réflexions sur le desserrement des maisons à la Charbonnière, la SENOG elle-même a fait des études, moi j'aurais une préférence ce n'est peut être pas le moment de choisir aujourd'hui, pour un chargé de mission qui soit déjà présent dans le département, il y a eu peut être des piste et qu'il bâtit en trois mois un programme de travaux parce qu'un rapport général du genre « *il y a une explosion démographique à Saint Laurent, la Guyane se situe en Amérique du Sud* », ça sert strictement à rien et encore moins sur ce projet là que sur d'autres.

Donc là, je me méfierais plus des gens venus de l'extérieur, mais bon plein de bonnes volontés mais qui ont quand même enfoncé des portes ouvertes depuis longtemps pour obtenir des crédits ANRU comme la Ville de Kourou qui je pense l'a fait mais je ne sais pas trop par quelle méthode il y a quelques années, il faut quelque part dire « *Monsieur le Ministre, Monsieur le Premier Ministre, j'ai besoin de tant et je veux faire ça* » il faut être très précis je crois ».

**Madame Céline DELAVAL** dit : « Vous avez raison c'est pour cela que nous avons précisé « *sur le recrutement d'un chargé de mission* » parce que nous sommes tout à fait d'accord avec le fait qu'une personne sur place sur un contrat de trois mois est beaucoup plus efficace qu'un cabinet qui vient quelques jours. Nous avons quelques pistes pour le CUCS et pas encore pour l'ANRU, mais de toute façon, nous allons lancer les appels à candidature ».

**Monsieur le Maire** dit : « D'autant plus que cette personne pourra se nourrir de nombreuses études qui ont été réalisées puisque nous étions arrivés très près du but déjà, donc il suffira simplement d'actualiser le travail qui a été réalisé ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ? »

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'abstention ni d'opposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet de rénovation urbaine, par le biais d'une prestation d'un cabinet extérieur ou le recrutement d'un chargé de mission ;
- **DECIDE D'INSCRIRE** le montant de l'opération en dépenses.

**11° SUBVENTION A LA REGIE DES QUARTIERS POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET DE GESTION ET D'ANIMATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLEGES EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été interpellé par le Président du Conseil général sur les problèmes rencontrés par les principaux de collèges pour la gestion des équipements sportifs en dehors du temps scolaires et sur la possibilité d'en organiser l'utilisation durant ces périodes.

En effet, ceux-ci doivent faire face à une augmentation d'occupations sauvages de ces équipements et aux dégradations qui en découlent, due notamment à l'absence de personnel en dehors des heures de cours (en semaine après 18h et le week-end).

Considérant la proposition du Conseil Général de mettre, ses installations sportives, à disposition des associations et des jeunes des quartiers en dehors du temps scolaire, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un projet de gestion et d'animation en partenariat avec la Régie des Quartiers.

Ce projet permet de concilier prévention de la délinquance, gestion des équipements de proximité et animation de quartier. Il sera mis en œuvre grâce au recrutement de 4 contrats d'avenir par la Régie des Quartiers, qui interviendront en semaine de 18h à 22h et le week-end.

Afin de mettre en place ce partenariat entre le Conseil général, la mairie de Saint-Laurent et la Régie des Quartier, le maire propose l'attribution d'une subvention de 40 000 € à l'association.

Cette participation financière, inscrite au titre des crédits 2013 du « CUCS-Mairie », permettra la prise en charge du complément de salaire pour les 4 contrats d'avenir, le matériel d'activité nécessaire pour la mise en œuvre de l'action ainsi que les déplacements pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** l'attribution d'une subvention de 40 000 € à la Régie des Quartiers pour la mise en place d'un projet de gestion et d'animation des équipements sportifs des collèges concernés ;

- **FAIRE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**Monsieur le Maire** demande à Madame Céline DELAVAL de faire une petite présentation de ce projet de délibération.

**Madame Céline DELAVAL** : « Monsieur le Maire a été interpellé par le Président du Conseil Général sur des problèmes liés à la gestion des structures sportives, notamment rattachées au collège en dehors des heures de cours, donc ils nous ont demandé un accompagnement justement pour voir comment gérer au mieux, et comment mettre à disposition de façon la plus équitable, la plus logique possible ces équipements en dehors de ces heures de cours.

Donc il s'agit de la gestion des équipements, dans la semaine entre 18 heures et 22 heures, le weekend, le samedi de 08 heures à 19 heures, le dimanche de 08 à 17 heures et pendant les vacances de 07 heures à 22 heures. Donc, après la réunion que nous avons eue, c'était le jour de l'arrivée du Tour de Guyane, nous avons évoqué plusieurs solutions, notamment le fait de demander donc à la Régie de Quartier qui souhaite élargir ses offres de service de proximité, il a été proposé de leur déléguer cette gestion des bâtiments du Conseil Général.

Donc l'idée c'est de faire une convention tripartite entre la mairie, le Conseil Général et la Régie des quartiers, voir aussi le Principal du collège qui est partie prenante dans ce projet et donc de recruter des contrats d'avenir via la Régie. Il s'agit d'en recruter pour l'instant quatre, il y a à peu près quatre collèges concernés, mais en dehors du temps scolaire uniquement trois. Il s'agit de mettre ces contrats d'avenir en soirée et le week-end.

Là où le service des sports intervient, ça serait dans la gestion du planning et justement la mairie aurait son mot à dire sur l'attribution de ces créneaux horaires, on partirait sur des créneaux horaires de deux heures pour chaque association. Donc, nous nous sommes rencontrés ce matin au CAÏT puisque l'équipe du Conseil Général est descendue ce matin pour avancer sur ce dossier, nous nous sommes mis d'accord sur les modalités d'attribution c'est-à-dire les priorités à qui ont été données les créneaux horaires, d'abord les ligues, les licenciés, ceux qui font le championnat, ceux qui ont les meilleurs résultats, enfin il y a tout un tas de critères pour lesquels on s'est mis d'accord.

Ils vont m'envoyer la fiche de poste pour le recrutement sachant qu'on ferait ça uniquement que pour un an puisqu'eux même sont sur un projet de recruter 70 contrats d'avenir pour l'ensemble de la Guyane. Ce matin, ils nous ont dit qu'il y en avait 8 de prévus pour Saint Laurent rapidement, ça sera qu'à partir de 2014 au niveau budgétaire, le but c'est d'enclencher le projet, de le faire pour un an et qu'au bout d'un an soit ils récupèrent les contrats d'avenir directement, soit la Régie continue à faire ses actions de proximité, elle récupère ses agents pour d'autres missions et eux recrutent d'autres personnes, tout ça sera à voir à la rentrée 2014 ».

**Monsieur le Maire** dit : « Lorsque nous avons eu cette réunion avec le Président du Conseil Général ce n'était pas simplement de s'adresser à un public déjà bien identifié au travers de la ligue etc..., mais c'était aussi d'aller en direction des enfants désœuvrés qui se trouvent nulle part ».

**Madame Céline DELAVAL** dit : « Complètement, on en a reparlé encore ce matin, on a bien insisté sur le point qu'on voulait garder aussi des créneaux pour les associations de proximité, plusieurs socio culturel, on a notamment parlé de l'ASCO qui fait un grand travail avec les jeunes mais qui n'a pas forcément d'agrément de la Jeunesse et des Sports, ils sont tout à fait d'accord qu'il y ait des créneaux réservés pour ces associations de proximité ».

**Monsieur le Maire** dit : « ce sont surtout eux qui ont besoins d'être accompagnés, encadrés ».

**Madame Céline DELAVAL** dit : « En fait, le but c'est aussi justement de rapprocher ces deux univers un peu différents pour que ces jeunes suivis par les associations de Quartier puissent aussi intégrer les clubs et être repérés par les professionnels ».

**Monsieur le Maire** dit : « Donc, la subvention que l'on accorderait à la Régie des Quartiers permettrait de faire le portage de ces projets ».

**Madame Céline DELAVAL** : « Voila, parce que nous avons à peu près sur 5000,00 euros par an de cofinancement nécessaire pour un contrat d'avenir, nous sommes sur quatre contrats d'avenir et nous avons prévu aussi des frais pour le déplacement dans les différents quartiers et aussi éventuellement l'achat de petits matériels pour faire un peu d'animation et pouvoir aussi participer parce que le but n'est pas que cette personne ne soit que sur la gestion de bâtiment, elle participe elle-même aussi à l'animation et le Conseil Général s'est aussi engagé sur une formation professionnalisante parce qu'ils nous ont demandé en priorité de prendre des sportifs pour pouvoir les accompagner aussi vers cette professionnalisation notamment par le biais du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) , de ce genre de relevé et de diplôme ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ou encore des questions à poser aux membres du Conseil d'Administration de la Régie des Quartiers avant qu'ils quittent la salle ?

**Madame Céline DELAVAL** dit : « Nous avons prévu un recrutement à partir du 1<sup>er</sup> Octobre donc il faudra que nous voyons effectivement avec la Régie, les modalités et lancer les appels à candidature ».

Avant de quitter la salle, **Monsieur le Maire** cède sa place à Madame Yvonne VELAYOUDON, 5<sup>ème</sup> Adjointe afin de procéder au vote de cette délibération.

Messieurs Léon BERTRAND, Laurent ADELAAR et Philippe JOAN, membres du Conseil d'Administration de la Régie des Quartiers quittent la salle des délibérations pour permettre au Conseil Municipal de voter ce projet de délibération.

**Madame Yvonne VELAYOUDON**, 5<sup>ème</sup> Adjointe prend la parole et met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'abstention ni d'opposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 40 000 € à la Régie des Quartiers pour la mise en place d'un projet de gestion et d'animation des équipements sportifs des collèges concernés ;

- **DECIDE DE FAIRE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes.

De retour dans la salle, **Monsieur le Maire** remercie le Conseil Municipal pour ce vote à l'unanimité.

« Avant d'entamer les questions diverses, **Monsieur le Maire** dit : « Je voulais simplement vous donner trois informations. La première pour ceux qui ne le savent pas, la Ville de SAINT LAURENT DU MARONI a célébré le premier mariage homosexuel de la Guyane ce matin, il fallait le faire, bien que cela ne correspond pas du tout à ma conscience religieuse, mais la loi étant votée, donc en tant que bon Républicain, il fallait bien entendu donner l'exemple, et puis

on dit que Saint Laurent du Maroni c'est la Ville de la diversité, on se bat pour des principes de respect, de tolérance etc.. C'était une façon effectivement de le démontrer « *grandeur nature* » et puis voilà, je voulais simplement vous le dire ».

Puis il dit : « Vous allez recevoir une convocation pour le lundi 09 septembre 2013 à 9 heures dans la salle Andrée SURLEMONT, c'est assez important, c'est une réunion que nous allons faire avec une étude que nous avons lancée avec Hélène PERRET pour le CCAS qui consiste à établir une espèce de schéma parce que c'est vrai, nous avons un CCAS qui fonctionne depuis des dizaines d'années mais est-ce que les missions du CCAS aujourd'hui, correspondent au besoin social actuellement de la Ville de Saint Laurent du Maroni, faut-il adapter cette structure en fonction d'une société qui évolue etc..., donc il y a des choses à faire il faut peut être recentrer ces missions, il y a une présentation de travail qui a été demandée et qui va certainement introduire un débat parmi nous et cela se fera le lundi 09 septembre à partir de 09 heures ici dans cette salle.

Le lendemain, donc le mardi 10, vous allez recevoir une invitation aussi parce que Monsieur le Préfet de Guyane, Monsieur Eric SPITZ a donc décidé de venir nous rendre visite ici à Saint Laurent du Maroni, donc nous avons avec Monsieur Philippe CAMBRIL mis en place un programme de travail, il restera toute la journée, j'aurai un entretien personnel avec lui entre 8H00 et 8H30, de 08H30 déjeuner compris jusqu'à 16H30, il sera donc à la mairie de Saint Laurent du Maroni dans les différents lieux que nous avons prévus, donc vous êtes invités, bien entendu vous allez recevoir les invitations aux différents débats qui auront lieu. Alors j'ai bien pris bien entendu soin avec Philippe CAMBRIL, d'identifier tous les points sensibles et chauds que nous avons à évoquer avec l'Etat de façon à pouvoir essayer de trouver des solutions, donc voici les trois informations que je voulais vous apporter. Maintenant je laisse la parole à celles ou ceux qui veulent la prendre pour les questions diverses ».

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Monsieur Bernard SELLIER** intervient : « Je vais apporter deux informations rapides puisque j'étais absent la dernière fois. Le chantier d'extension des réseaux d'eau potable dans les villages amérindiens se termine. Les derniers tuyaux ont été posés vendredi dernier à Jérusalem donc ensuite il y a les branchements et les essais faits par l'ARS, ils viennent de Cayenne, cela se fait en une seule fois, ça veut dire qu'il y aura une mise en service encore dans plusieurs semaines qui éventuellement pourra être médiatisée comme on l'avait suggéré. Le chantier des bornes fontaines dont la SGDE est l'entreprise titulaire comme il y a deux ans, ne va pas tarder à démarrer puisque les bornes sont arrivées en Guyane.

Et puis enfin, Je voulais poser une question en tout cas solliciter une nouvelle intervention du Maire puisqu'il l'a fait, je suis comme beaucoup de gens préoccupé par l'état de la piste cyclable entre guillemet qui mène du centre ville au lycée 3. Donc Il y a quelques mois comme d'autres, j'avais posé la question, on voit que le Conseil Régional n'a strictement rien fait donc non seulement c'est navrant mais la sécurité est en cause et tout le monde peut aussi se retrouver un jour en situation difficile devant l'administration de la justice.

donc je souhaite qu'une nouvelle intervention soit faite de manière à ce que ce travail qui avait été réalisé en 2009/2010 mais qui n'a été qu'un aménagement très partiel, puisse une bonne fois pour toute être terminé et c'est d'abord dans l'intérêt des deux roues qui sont

nombreux et qui vont à raison de plusieurs centaines tous les jours emprunter cette amorce de piste cyclable soit pour quitter Saint Laurent, soit pour aller au lycée 3 ».

**Monsieur Laurent ADELAAR** dit : « Je pense que copie du courrier doit être adressé à la Vice-présidente du Conseil Régional de l'Ouest Guyanais Monsieur le Maire ».

**Monsieur le Maire** répond : « Oui, nous le ferons mais je crois qu'il faut profiter de la fenêtre de tir que nous offre Monsieur le Préfet parce qu'il se trouve que la route c'est une route nationale ».

A cet effet, il demande à Philippe CAMBRIL, d'écrire cette question dans la partie aménagement, effectivement, c'est une question que tu pourras directement d'ailleurs poser à un moment donné ».

**Monsieur le Maire** demande qui souhaite prendre la parole ?

**Monsieur Sylvio VAN DER PIJL** intervient : « Oui, Monsieur le Maire, il y a quelques semaines de cela, je crois que la plupart d'entre nous a vu qu'il y avait un drapeau rouge/jaune/vert accroché à côté du drapeau français près de l'église « BON PASTEUR » et d'après les informations, les personnes concernées doivent se rapprocher des collectivités pour avoir l'autorisation d'accrocher ce drapeau, donc je voulais savoir si depuis, on s'est rapproché de vous pour installer ce drapeau soit disant Guyanais ».

**Monsieur le Maire** dit : « Comme il est accroché près de l'église « BON PASTEUR », on va demander à Cécile AFRED, est-ce qu'elle a une réponse à nous apporter à ce sujet ? »

**Madame Cécile ALFRED** répond qu'elle a vu aussi ce drapeau à son retour des JMJ, mais je pense que c'est lors de l'organisation des JMJ, un drapeau bleu blanc rouge a été installé ainsi qu'un petit drapeau Guyanais dit-elle.

**Monsieur le Maire demande** : « Il est toujours là ce drapeau ? »

**Madame ALFRED** répond par la négative.

**Monsieur le Maire** dit : « Donc, c'est une affaire classée ».

**Madame Cécile ALFRED** indique : « Ce qui me gêne, j'avais posé la question une fois, je ne sais pas si ce drapeau a été présenté officiellement ? Quand je dis « officiellement » c'est que sur le plan national est ce que nous sommes d'accord puisque bon je vois qu'en Martinique il y a une commune où le drapeau flotte, en tout cas moi, ce n'est pas mon drapeau ».

**Monsieur Laurent ADELAAR** dit : « Moi, c'est mon drapeau, puisque c'est un drapeau Guyanais »

**Monsieur Philippe JOAN** intervient : « Monsieur le Maire, je suis entièrement d'accord avec Laurent ADELAAR, moi aussi c'est mon drapeau, je le revendique depuis le lycée, je suis bien de droite mais, je suis nationaliste de droite, je n'ai pas honte de le dire, mon drapeau m'a été donné à l'époque lorsque j'étais au lycée par mon ami et frère Benoit BECHET, je n'ai jamais renié ce drapeau et je continuerai. Le jour où le débat sera publique

je vais défendre ce fameux drapeau, il faut un débat, il y en aura un, je ne suis pas du tout contre ce drapeau ».

**Monsieur Laurent ADELAAR** dit : « Et s'il n'y a pas de débat, on peut l'imposer ? »

**Monsieur le Maire** dit : « Heureusement qu'on arrive à la fin de la séance parce que je sens que la majorité va éclater d'ici là (rires) ».

**Monsieur Bernard SELLIER** intervient : « je vais simplement dire, on n'est pas tant en désaccord que ça, je connais un petit peu aussi mon histoire et mes régions, il n'y a aucun problème, pour que dans une région qu'il y ait un drapeau, je pense à la Bretagne, c'est le drapeau « Dame de Bretagne », ça ne me rajeunit pas, ou la Corse. Ceci dit, ni une formation politique, ni un syndicat, ni un groupe, ni une faction, ni un lobby, ne doivent imposer comme ça a été fait, un emblème qui n'est que symbolique de toute façon, il me semble que tout le monde a un passeport français ».

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée et lève la séance à 19 heures et quarante minutes.

Fait à Saint Laurent du Maroni, le 29 Novembre 2013.